

Département de la Haute-Savoie



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 2023-276

Objet : Délégation des fonctions d'officier d'Etat civil à M. Marc Berton, Conseiller municipal

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,
Vu le 2^e alinéa du chapitre I du titre 1^{er} de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée,
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Marc BERTON, conseiller municipal pour une durée d'un mois,

ARRETE

Article 1^{er} :

M. Marc BERTON, conseiller municipal, assurera en nos lieu et place, les fonctions d'officier de l'état civil.

Article 2 :

Délégation est également donnée à M Marc BERTON, à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'état civil. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article premier ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 :

Cette délégation est consentie pour une durée d'un mois.

Article 4 :

Copie du présent arrêté sera adressée à M. le préfet ainsi qu'une expédition à Monsieur le procureur de la République.

Fait à DOUSSARD, le 03 octobre 2023

Le Maire, Michel COUTIN



Le Maire:

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Notifié le :

03/10/2023

Signature de M. Marc Berton: